



## QUALITÉ DE VIE

L'entrée en institution est très souvent vécue comme une rupture du domicile où se sont accumulés des investissements matériels et affectifs de toute une vie. Aussi, il est important de prêter une attention toute particulière à la qualité de vie des personnes âgées en établissement.

La loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale de janvier 2002 a donné un cadre réglementaire à la démarche de projet dans les établissements plus particulièrement centrée sur le bien-être de l'usager en lui accordant une place incontournable d'expert principal dans les projets qui le concerne.

Antérieurement aux conventions tripartites, la réforme de la tarification des établissements d'hébergement fixait déjà les prémices de la démarche qualité. Un cahier des charges diffusé par un arrêté du 26 avril 1999 imposait une démarche d'amélioration de la qualité. Très utilisé par les établissements, cet outil centré sur la personne compte quatre parties :

- Ⓧ les attentes et la satisfaction des résidents et de leurs familles,
- Ⓧ les réponses apportées aux résidents en termes d'autonomie, d'accompagnement et de soins,
- Ⓧ l'établissement et son environnement,
- Ⓧ la démarche qualité.

Rempli avec l'ensemble de l'équipe de l'établissement, cet outil implique une démarche participative et a pour objectif :

- Ⓧ de dresser un bilan initial en dégageant leurs points forts et leurs points faibles en précisant les améliorations qualitatives considérées comme prioritaires,
- Ⓧ d'élaborer un projet d'établissement,
- Ⓧ de définir avec l'Etat et le Département les objectifs à atteindre sur cinq ans et l'adaptation des moyens et des financements permettant d'atteindre graduellement ces objectifs (conventions tripartites). Seuls les établissements ayant conclu cette convention auront le qualificatif d'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes



## EN ÉTABLISSEMENT

Agées Dépendantes) et pourront accueillir des personnes âgées dépendantes et obtenir les moyens correspondants.

Un travail important réalisé par les directeurs et les personnels de l'ensemble des établissements haut-rhinois a permis que des objectifs prioritaires départementaux soient définis.

À cet effet, le Conseil Général a vivement souhaité, dans le cadre de ces conventions tripartites EHPAD, accompagner les établissements dans la démarche d'assurance qualité.

Dans les projets d'établissements, le projet de vie du résident élaboré par l'établissement et soutenu par le Département tient une place de choix. Dans ce cadre, le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite soutenir une politique d'animation, de culture et de loisirs impulsée par le développement du recrutement d'un personnel qualifié, ainsi que des actions de prévention.

Il est donc proposé sur les années 2006-2011 :

➤ de piloter la démarche qualité dans le cadre des conventions tripartites ; d'une part en assurant un appui technique auprès des directeurs d'établissement notamment en ce qui concerne leur inscription dans le réseau gérontologique, ainsi que dans le soutien au développement des alternatives à l'hébergement ; d'autre part de poursuivre le suivi des objectifs qualité négociés pour chaque établissement, dont une des priorités est l'accompagnement du résident autour de la période d'accueil.

➤ d'impulser des actions de prévention en direction des résidents, afin de sensibiliser les EHPAD à cette question dans le cadre des projets d'établissements (préservation et maintien de l'autonomie, sensibilisation à la prévention de la maltraitance...)

➤ de favoriser l'émergence d'une politique d'animation au sein de tous les établissements y compris ceux qui ont une culture davantage sanitaire. Cette approche permet de poser un autre regard sur les personnes âgées qu'ils accueillent et de renforcer le projet de vie du résident.

➤ de développer et de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs au sein des établissements, en conjuguant de façon transversale les potentialités internes au Département (Médiathèque départementale...) et les ressources de chaque réseau gérontologique auquel se trouve rattaché l'établissement (bibliothèque, écoles...).

### OBJECTIF 1

PILOTER LA DÉMARCHE QUALITÉ DANS LE CADRE DES CONVENTIONS TRIPARTITES

### OBJECTIF 2

IMPULSER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DES RÉSIDANTS



## OBJECTIF 1

### PILOTER LA DÉMARCHE QUALITÉ DANS LE CADRE DES CONVENTIONS TRIPARTITES

#### ▶ ACTION 1

**Analyser les conventions tripartites (projet d'établissements, projet de vie) et assurer le suivi des objectifs qualité négociés pour chaque établissement: dont une des priorités est l'accompagnement du résident autour de la période d'accueil.**

CALENDRIER : 2006-2011

#### INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

#### MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement : 2 chargées de mission à mi-temps
- Tarificateurs du Service Tarification des Etablissements Sociaux

#### MOYENS FINANCIERS EXISTANTS :

- Situation au 31 mai 2005 : sur 60 conventions signées, 348 postes nouveaux financés soit, dans le détail,
  - ▶ 69 ETP d'infirmiers,
  - ▶ 185 aides-soignants,
  - ▶ 14,5 AMP
  - ▶ 20 ASH
  - ▶ 39 postes sur l'hébergement dont 22 postes d'animateurs,
  - ▶ 5,35 vacations de postes de psychologues
  - ▶ 15 postes divers sur le forfait soin (essentiellement des vacations de médecins, de kinésithérapeutes)

#### MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin; coût: 41 400€

#### INDICATEURS DE SUIVI :

- Conception et mise en œuvre d'une méthodologie de suivi des objectifs qualité des conventions



## ▶ ACTION 2

### Mettre en place le dossier unique d'admission en EHPAD

#### INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

#### MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement : 2 chargées de mission à mi-temps

#### MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin ; coût : 41 400 €

#### INDICATEUR DE SUIVI :

- Diffusion et utilisation du dossier unique

CALENDRIER : 2006



## OBJECTIF 1

### PILOTER LA DÉMARCHE QUALITÉ DANS LE CADRE DES CONVENTIONS TRIPARTITES

#### ▶ ACTION 3

**Apporter un appui technique à la structuration du bénévolat en institution.**

CALENDRIER : 2008

#### INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité -  
Sous-Direction Personnes Agées et  
Handicapées

#### MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de dis-  
poser de 2 chargés de mission « qualité » pour  
l'ensemble des établissements du Haut-Rhin;  
coût: 41 400€

#### INDICATEURS DE SUIVI :

- Élaboration d'une charte du bénévolat



## OBJECTIF 2

### IMPULSER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DES RÉSIDANTS

#### ▶ ACTION 1

**Sensibiliser les EHPAD à la question de la « prévention » dans le cadre des projets d'établissements et soutenir les actions de formation autour de la préservation et du maintien de l'autonomie des résidents (ex : prévention des chutes, prévention des troubles nutritionnels etc..)**

Associer les partenaires extérieurs tels que les fédérations FFEPMM et AGV (Fédération Française d'Éducation pour le Monde Moderne et l'Association de Gymnastique Volontaire) ainsi que le CERIN (Centre de Recherche et d'Information Nutritionnel) et autres intervenants.

#### INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Établissements médico-sociaux

#### MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Établissement : 2 chargées de mission à mi-temps
- Tarificateurs du Service Tarification des Établissements Sociaux

#### MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin ; coût : 41 400 €

#### MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX :

- Renforcement du Fonds d'Action Gériatrique existant et autres financements.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre et nature des actions de sensibilisation réalisées

CALENDRIER : 2006-2007



## OBJECTIF 2

### IMPULSER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DES RÉSIDANTS

#### ▶ ACTION 2

- ▶ Sensibiliser les directeurs et cadres de santé à la « bienveillance » ou à la prise en charge plus pointue des résidants.
- ▶ Programmer la formation des personnels sur la prévention de la maltraitance (carences, négligences, faits de maltraitance).

#### INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Établissements médico-sociaux

CALENDRIER : 2006-2007

#### MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Établissement : 2 chargées de mission à mi-temps

#### MOYENS FINANCIERS EXISTANTS :

- Budget formation des établissements

#### MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin ; coût : 41 400 €

#### INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre et nature des actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de formations des personnels réalisées



